

Compte-rendu de l'atelier de concertation n°1

Projet de centrale hydroélectrique du Rif Garcin

Mercredi 13 juin 2018



Le : 15/06/2018
De : Alter&Go Concertation
Pour : Les participants à la réunion

SOMMAIRE

01

Introduction –
page 3

02

Les participants à l'atelier -
page 4

03

Le déroulé de la réunion –
page 6

04

Synthèse des échanges –
page 7

05

Les prochains rendez-vous –
page 23

01 | Introduction

En 2014, la commune d'Ornon a été sollicitée par différents producteurs d'énergies renouvelables, dont GEG, pour développer une microcentrale hydroélectrique sur le Rif Garcin. Ce premier scénario présentait des impacts jugés trop importants par la commune. En 2015, GEG a étudié un nouveau scénario qui permettait de réduire la longueur du tronçon du torrent concerné par le projet, limitant ainsi les inconvénients. En avril 2017, le conseil municipal d'Ornon a délibéré en faveur du projet de GEG, parmi d'autres porteurs de projets, autorisant ce dernier à poursuivre les études.

Pour privilégier un projet qui s'inscrive au mieux dans son contexte local et réponde au mieux aux attentes et aux besoins des habitants de la commune, le porteur de projet et la municipalité ont choisi d'organiser une démarche de concertation volontaire avec les habitants. Cette démarche a pour objectif :

- d'informer précisément et régulièrement sur le projet
- de co-construire certains éléments du projet pour qu'il puisse être partagé par la majorité.

La démarche de concertation s'organise autour de plusieurs ateliers de concertation qui auront lieu de juin à fin 2018.

Dans ce cadre, le 1^{er} atelier de concertation s'est tenu le **mercredi 13 Juin 2018, de 18h à 20h30**, dans la salle des fêtes de la mairie d'Ornon.

Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Mieux connaître le projet technique du Rif Garcin.
- Commencer à formuler des propositions sur les mesures d'accompagnement et l'usage fait des retombées économiques du projet.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion.

02 | Les participants à l'atelier

Le 1^{er} atelier de concertation a rassemblé environ 40 participants :

- Marylène FIAT
- Alain FAVIER
- Jean-Baptiste CAUCHY
- Françoise FAURE
- Alain FAURE
- Jacky FAURE
- Denis DUVAC
- Pierre MIDALI
- Sylviane REGEFFE
- Patrick REGEFFE
- Abel MINELLI
- Julien FIAT
- Jean FIAT
- Dominique BOISSON
- Gilbert MALAVASI
- François CHOMETTE
- Cyril SOLER
- Serge FENET
- Marie-Odile COYNEL
- Yves MILLESCAMPS
- Didier JOUVEAUX
- Marie-Jo JOUVEAUX
- Luc BONAZ
- Jean-René MINELLI
- Dany Alain JULLIEN-PALLETIER
- Betty SCHADT
- Louis BOS
- Gilles MIDALI
- Simone SALVI
- Florence MORELLET
- Jean-Louis JASSERAND
- Michèle BOUILLARD
- Yves BERLIOUX
- Bernard LEFEBVRE
- Andrée BOCQUERAZ

L'équipe d'Alter&Go Concertation

- Sophie PELLÉ – Consultante sénior
- Pierre – Baptiste MAILLET – Consultant
- David HEINRY – Directeur associé

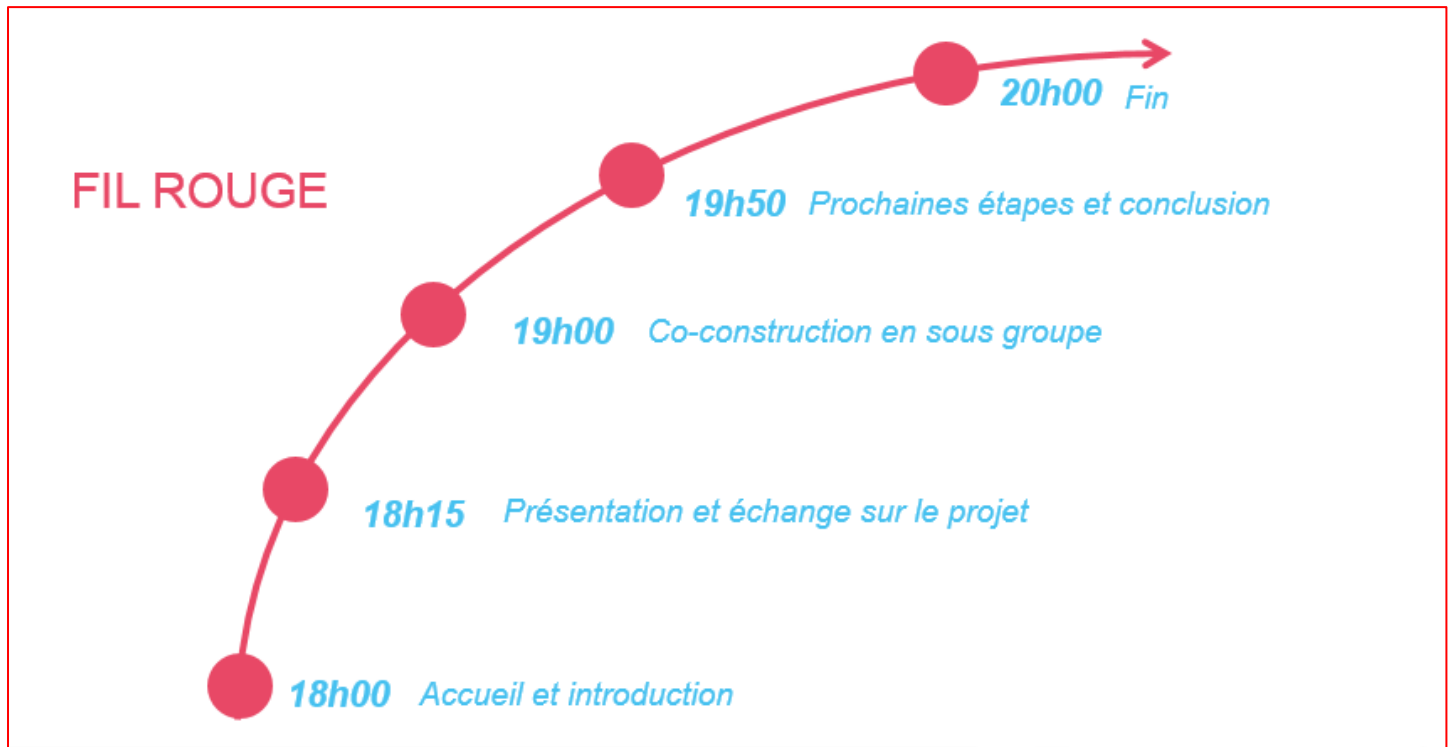
Les représentants du porteur du projet :

- Clément ROBERT – Responsable du projet du Rif Garcin
- Guillaume MIRABEL – Responsable de projets en hydroélectricité
- Julien DECAUX – Responsable développement ENR
- Camille HAUTOT – Stagiaire en hydroélectricité

Prénom	Nom
Marylène	FIAT
Alain	FAUVER
Jean-Baptiste	CAUCHY
François	FRUIT
Alain	FRUIT
Jacky	FRUIT
Denis	DUVAC
Pierre	MIDALI
Sylvain Patrick	Ragile
Axel	Mouli
Jean-Claude	EIRO
Julien	FIAT
Dominique	BOISSON
Gilbert	MALAVASI
François	CHOMOTE
Cyril	SOLER
Serge	Fenet
Marie-Odette	Cognat

Prénom	Nom
Yves	MULESCAPES
Didier & Marie-Jo	JOUVEAUX
Luc	BUNAZ
Jean-Paul	MINELLI
Dany Alain	JULIEN-PAUETIER
Betty	Schady
BOS	BOS
Louis	MIDALI
Gilles	SALVI
Simon	NORELLIST
Florence	JASTERAUD
Jean-Christophe	BOUILLARD
Michèle	BERLIOUX
Yves	LEFEBVRE
Romain	

03 | Le déroulé de la réunion



04 | Synthèse des échanges

5.1 | Présentation du projet technique du Rif Garcin

5.1.1. *Présentation du projet technique*

La séance plénière avait pour but de présenter le projet du Rif Garcin et de répondre à toutes les questions le concernant. Clément Robert (Chargé de projets GEG) est tout d'abord revenu sur l'historique du projet afin d'en rappeler le contexte : le scénario de 2014 a été abandonné car la modification du débit induite par le projet concernait une portion trop grande du torrent (environ 5km de cours d'eau). Un deuxième scénario a été privilégié qui réduit cette portion à 1,6 km. Il a ensuite rappelé les grands principes de fonctionnement d'une microcentrale hydroélectrique.

La présentation a ensuite porté sur les différents ouvrages de la centrale :

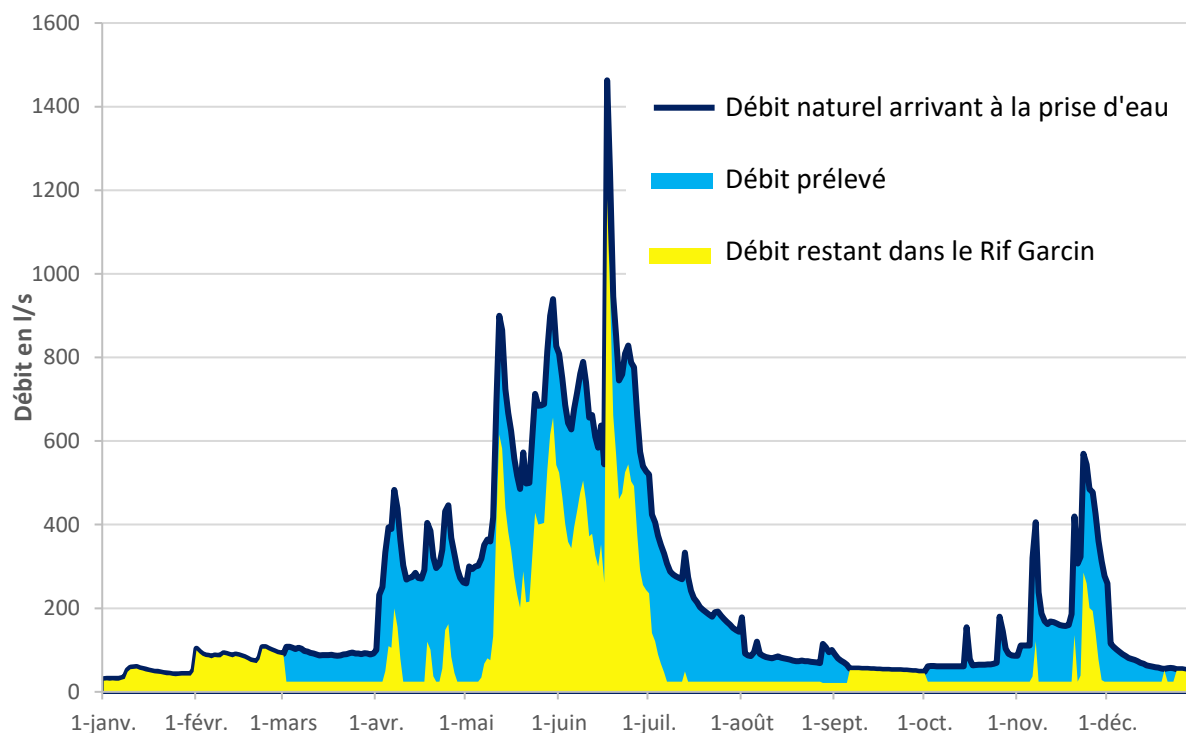
- **La prise d'eau**

La prise d'eau se situera à 1667 m d'altitude, au niveau du pont de la Basse Montagne. La prise d'eau prend en compte le maintien d'un débit d'eau dans la rivière : c'est ce que l'on appelle le débit réservé. Celui-ci ne peut être inférieur à 10% du débit moyen annuel de la rivière (minimum réglementaire). Les études environnementales réglementaires ont conclu qu'un débit minimum de 24 l/s permettrait d'assurer la vie aquatique et piscicole dans le Rif Garcin. Toutefois c'est un point qui pourra être discuté collectivement afin d'améliorer notamment l'aspect paysager du torrent à certaines périodes de l'année et la conservation d'une zone attractive pour l'activité de pêche.

La prise d'eau fonctionnera au fil de l'eau : cela signifie qu'aucun stockage d'eau n'est réalisé en amont de cette prise d'eau (contrairement aux barrages EDF). Cela permet ainsi de conserver de forts débits dans le torrent en période de fonte des neiges.

- **Influence du projet sur les débits au niveau de la prise d'eau**

Nous pouvons représenter à l'aide du graphique ci-dessous les débits mesurés sur l'année 2016, et simuler les débits qui seraient restitués au ruisseau juste en aval de la prise d'eau une fois le projet réalisé :



La courbe bleue foncée correspond aux débits naturels qui ont été mesurés en 2016. On peut voir qu'il y avait, par exemple, près de 600 l/s dans le cours d'eau fin novembre/début décembre, ou encore moins de 50 l/s courant septembre.

La courbe jaune correspond au débit qui serait immédiatement restitué au cours d'eau juste après la prise d'eau lors du fonctionnement de la centrale :

- **Exemple 1** : autour du 1er juin, le débit dans le cours d'eau après la prise d'eau serait de 630 l/s environ, au lieu de 910 l/s naturellement. La différence entre ces deux valeurs correspond au débit qui serait prélevé pour faire fonctionner la turbine. Au 1er juin, ce débit prélevé serait donc de 280 l/s, ce qui correspond au débit maximal que GEG aurait le droit de prélever dans le cadre du projet.
- **Exemple 2** : autour du 15 août, le débit naturel est de 75 l/s (courbe bleue). GEG se doit de restituer le débit réservé (*valeur à discuter ensemble*).
- **Exemple 3** : courant septembre, le débit naturel du cours d'eau est très faible (jusqu'à 32 l/s observé). Dans ce cas, même avec un débit réservé au seuil réglementaire, seul 8 l/s (32-24) peuvent être utilisés pour la production d'électricité. Cependant, ce débit étant trop faible pour faire tourner la turbine, la centrale est

arrêtée et l'ensemble de l'eau arrivant à la prise d'eau est restituée dans le cours d'eau.

Remarques :

- **La surface représentée en bleu ciel** correspond au **volume d'eau prélevé au cours de l'année**, et la **surface représentée en jaune correspond au volume d'eau restitué directement à la prise d'eau**. Ainsi, malgré la réglementation qui impose un débit minimum réservé de 10% du débit moyen annuel, les débits prélevés représentent en moyenne 50% des débits moyens du cours d'eau. En d'autres termes, à l'échelle d'une année complète, seule la moitié de l'eau arrivant à la prise d'eau est turbiné.
- **Les débits évoqués ici sont les débits au niveau de la prise d'eau**. Lors du fonctionnement de la centrale, des apports en eaux intermédiaires sont présents et contribuent à augmenter le débit sur le tronçon aval.

- **La conduite enterrée**

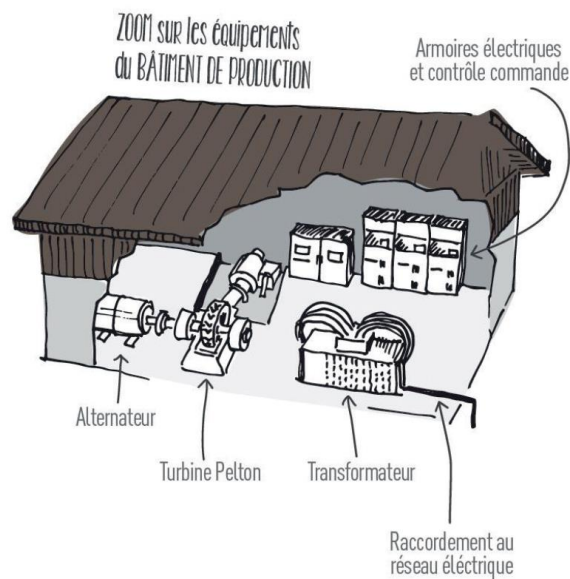
Afin d'acheminer l'eau de la prise d'eau au bâtiment de production, il est prévu d'installer une conduite d'un diamètre de 350mm, sur environ 1 650m de long. Cette conduite sera enterrée sur l'ensemble de son tracé (environ 1,10 m de profondeur) afin de l'intégrer au mieux dans le paysage. A ce titre, il est prévu d'utiliser au maximum les chemins existants et les prairies pour son tracé. Toutefois, afin de permettre la traversée du cours d'eau au niveau du bâtiment de production, la conduite sera aérienne sur une dizaine de mètres.

Pour la pose de la conduite forcée, un espace de 6 à 10 m de large est généralement nécessaire : pose de la terre, des canalisations et ouverture de la tranchée (environ 80 cm). La largeur d'emprise dépend généralement des pentes du terrain (dévers ou non).

A la fin du chantier, une remise en état et une re-végétalisation des terrains seront prévues afin de favoriser la reprise de la végétation.

- **Le bâtiment de production**

Le bâtiment de production sera situé 50m en amont du pont de la route qui mène au Guillard. La surface de plancher sera d'environ 100 m² pour une hauteur d'environ 8m. Une attention particulière sera portée à l'architecture du bâtiment afin de l'intégrer au mieux dans son environnement.



5.1.2. Questions - Réponses

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des questions posées sur ce stand, avec leurs réponses :

- **Sur GEG**

Question n° 1 : « Qu'est-ce qu'une Société d'Economie Mixte (SEM) ? »

Réponse de GEG : Gaz Electricité de Grenoble est une société anonyme d'économie mixte locale, détenue à 50% plus 1 voix par la METRO et la ville de Grenoble. Nous sommes producteur d'électricité verte sur quatre filières : hydroélectricité, éolien, photovoltaïque et méthanisation. Nous nous engageons dans les projets en tant que partenaire de proximité, engagé en faveur de l'environnement.

- **Sur la prise d'eau et le débit réservé**

Question n° 2 : « Quel est le débit minimum réservé ? »

Réponse de GEG : La réglementation impose que le débit minimum réservé soit de 10% du débit moyen de la rivière. Dans le cas du Rif Garcin, cela signifie que le débit réservé ne peut

être inférieur à 24 L/s. Cependant, c'est un point qui peut être discuté collectivement et qui pourra être tranché dans les prochains ateliers afin de trouver le meilleur compromis entre aspect paysager du torrent, ses usages, et la rentabilité financière du projet.

Question n° 3 : « Quel est l'intérêt de localiser l'ouvrage de la prise d'eau aussi proche du pont ? »

Réponse de GEG : La prise d'eau est localisée à la confluence de deux rivières. Nous ne pouvons pas l'installer plus en amont car il faudrait créer 2 prises d'eau pour capter ces deux affluents. Il serait également difficile de la placer plus en aval car l'altitude de la prise d'eau doit permettre à la conduite de rejoindre le chemin par gravité : en se plaçant plus bas, l'enfouissement de la conduite s'avèrerait très difficile en raison des fortes pentes.

Question n°4: « Comment sera aménagé le site de la prise d'eau ? »

Réponse de GEG : L'aménagement du site de la prise d'eau est justement un des points que nous aimerions travailler avec vous afin de définir un projet qui sera répondre à vos attentes (choix de conserver le pont en béton, création d'une aire de pique-nique, plantation d'arbres, etc.)

Question n° 5 : « Pouvez-vous estimer la rentabilité du projet en fonction du niveau de débit réservé ? »

Réponse de GEG : Oui, il est tout à fait possible de simuler la rentabilité du projet en fonction du niveau de débit réservé.

Question n° 6 : « Vous ne turbinez que 7 mois sur 12, pouvez-vous donc être rentable sur ce petit laps de temps ? »

Réponse de GEG : Ce projet est rentable. Nous exploitons depuis près de 20 ans, une dizaine de centrales de taille similaire dans la région et avons une bonne connaissance de l'hydrologie du secteur. Ce régime hydrologique est tout à fait habituel pour ce type de torrent : peu d'eau en hiver, ainsi qu'en fin d'été et forts débits d'avril à juillet.

Enfin, sachez que les financements nécessaires pour la réalisation de cette centrale ne peuvent être accordés que si une rentabilité est assurée

- **Sur le bâtiment de production**

Question n° 7 : « Quel est l'état de l'eau à la sortie du bâtiment de production? »

Réponse de GEG : L'eau est redistribuée dans le torrent sans avoir été altérée ni du point de vue de sa composition chimique, ni du point de vue de sa température. Un suivi de la qualité de l'eau est réalisé 2, 4 et 6 ans après la mise en service de la centrale : ce suivi mesure et compare les données physico-chimique (PH, température, etc) de l'eau avant et après aménagement. Il s'agit d'un point important qui est suivi de très près par l'Agence Française de la Biodiversité (expert des services de l'Etat)

Question n° 8 : « Comment gérez-vous les arrêts d'urgence de la centrale? »

Réponse de GEG : De nombreux capteurs sont installés dans la centrale : mesure de la température des équipements, mesure de vibration, mesure de la vitesse de l'eau dans la conduite, etc. En cas d'anomalie, la centrale est automatiquement arrêtée et une alerte est envoyée à nos équipes d'exploitation. Il est également possible de gérer à distance les arrêts de la centrale en cas de besoin.

Question n° 9 : « En cas d'arrêt d'urgence de la centrale, si l'eau est brutalement restituée au cours d'eau, y a-t-il des risques pour d'éventuels promeneurs qui traverseraient le cours d'eau en aval ? »

Réponse de GEG : Lors des arrêts d'urgence, la vanne qui permet à l'eau de circuler dans la conduite est programmée pour se fermer en 1 minute environ. Cela permet de ne pas créer une augmentation brutale du débit au niveau de la prise d'eau. De plus, la propagation de la modification du débit est atténuée sur le tronçon amont (cascade) ce qui limite fortement les risques sur le tronçon aval.

- **Sur le projet et son modèle économique**

Question n° 10 : « Combien coûte la centrale hydroélectrique ? »

Réponse de GEG : Les investissements prévisionnels de la centrale du Rif Garcin ont été estimés entre 3 et 3,5M€.

Question n° 11 : « Revendez-vous l'électricité produite à un tarif préférentiel ? »

Réponse de GEG : Le tarif est fixé par l'Etat et est revendu à EDF pour une durée de 20 ans. Ce tarif est garanti pendant ces 20 ans et ne peut pas être remis en cause, ce qui permet d'assurer de la visibilité sur la rentabilité de la centrale.

Question n° 12 : « Quelles retombées économiques pour la communes ? »

La commune d'Ornon va percevoir environ 45 000 €/an grâce aux diverses taxes du projet et aux redevances versées par GEG pour la location des terrains communaux.

Remarque : Vous êtes propriétaires de la centrale de Revel sur le Dhuy, dont l'eau n'est plus potable en aval de la centrale.

Réponse de GEG : GEG n'est pas propriétaire de la centrale de Revel et n'a pas travaillé sur ce projet. Ce projet a été porté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dhuy (SIED). D'après nos informations, cette centrale utiliserait une technologie différente pour son fonctionnement : de l'air sous pression serait injecté dans l'eau afin d'en augmenter la pression. Cet air sous pression aurait rendu l'apparence de l'eau plus blanchâtre sans toutefois altérer sa potabilité.

Question n° 13 : « Quels seront les impacts écologiques de ce projet ? Y a-t-il des impacts sur les écosystèmes ? »

Réponse de GEG : Les études environnementales requises par l'administration et qui permettent d'évaluer les impacts sur la faune et la flore de la rivière sont actuellement en cours. Ces études sont réalisées par un bureau d'étude indépendant afin d'assurer l'objectivité de l'importance des impacts. Elles se doivent d'étudier un cycle biologique entier. Elle dure donc 1 an minimum.

Question n° 14 : « Nous nous sommes procurés un document de la DDT disant que GEG doit effectuer plus d'investigations que prévues. Qu'en est-il ? »

Réponse de GEG : Le document en question est le document de l'examen au « cas par cas » : il s'agit d'une étape de la procédure qui permet de cadrer les études environnementales à réaliser. Il se peut en effet que sur certains projets les enjeux soient faibles et, dans ces cas, la DDT autorise le porteur de projet à ne réaliser que quelques investigations.

Dans le cadre du projet sur le Rif Garcin, et après discussions avec les services de l'Etat en amont du projet, nous savions avant même l'examen au « cas par cas » que nous serions soumis à l'ensemble des investigations possibles. Cet examen a juste permis d'acter et de confirmer officiellement cette décision.

- **Sur la concertation**

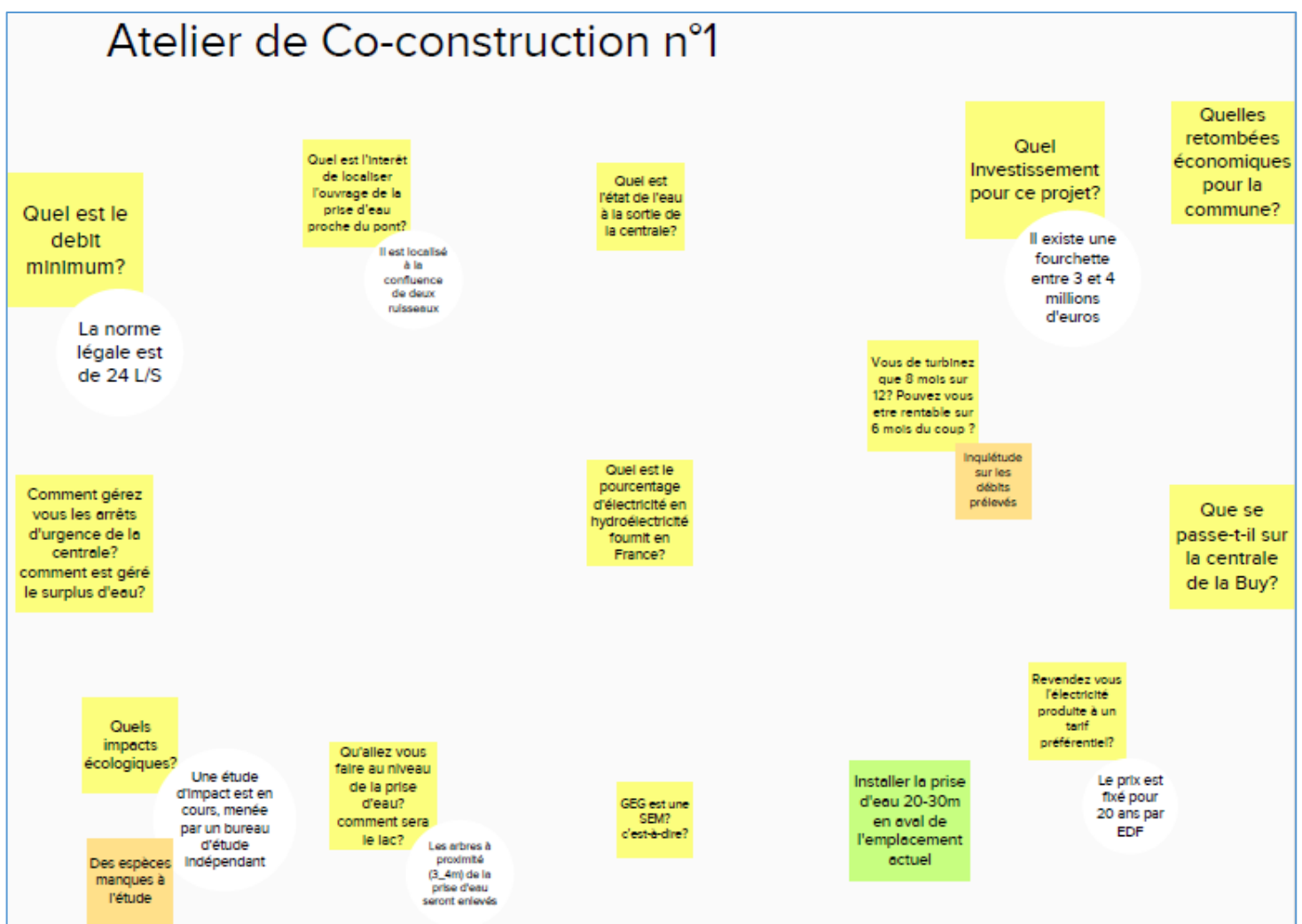
Question n° 15 : « Quel est le but de cette démarche de concertation ? »

Réponse d'Alter&Go : La démarche de concertation volontaire engagée par GEG a pour objet de co-construire certains des aspects du projet comme le débit réservé, l'insertion paysagère de la prise d'eau et des bâtiments de production, l'utilisation des retombées financières du

projet et les mesures d'accompagnement qui sont encore à définir avec vous. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre ce projet, même si toutes les opinions ont vocations à pouvoir s'exprimer. Par cette démarche, GEG vous offre la possibilité de formuler des propositions sur ce projet et de le modifier en partie.

Remarque : « Pour une fois qu'on nous propose d'intervenir sur un projet local qui nous concerne directement, ne fermons pas la porte à cette démarche. »

Vous trouverez ci-après le support des questions et des réponses suite à la présentation du projet.



5.2| Questions/ Réponses et propositions sur les mesures d'accompagnement et les retombées financières du projet.

Dans la deuxième partie de la réunion, les participants se sont divisés en deux sous-groupes pour travailler, chacun leur tour, sur :

- Les propositions concernant l'utilisation des retombées financières du projet.
- La co-construction des mesures d'accompagnement : insertion paysagère de la prise d'eau et du bâtiment de production, débit réservé, etc.

5.2.1. Propositions autour des retombées financières du projet.

Guillaume MIRABEL (Responsable de projets en hydroélectricité) a présenté les retombées financières du projet pour la commune. Le montant moyen annoncé est d'environ 45 000 €/an

Vous trouverez ci-après l'ensemble des questions posées dans ce sous-groupe avec leurs réponses :

Question n° 16 : « Quel est le modèle économique du projet ? »

Réponse de GEG : La totalité de l'électricité produite est vendue à l'acheteur obligé de la commune, à savoir EDF. Le tarif de vente de l'énergie produite est fixé par l'Etat. Les recettes de la centrale sont le produit des kWh injectés sur le réseau par le tarif de vente de l'énergie.

Par ailleurs, le producteur a certaines dépenses sur ce type d'opération :

- Remboursement de l'emprunt bancaire
- Diverses taxes (taxes foncières, IFR, CET) : environ 30 000 €/an, dont 20 000 €/an à la commune
- Charges d'exploitation/maintenance, gestion administrative
- Redevance à la commune (environ 25 000 €/an)

Question n° 17 : « A qui appartiennent les terrains traversés par le projet ? »

Réponse de GEG : La commune est propriétaire d'une majorité des terrains concernés. L'autre partie des terrains est privée. Des servitudes de passages ou des baux emphytéotiques sont établis avec les propriétaires fonciers et la commune pour une durée déterminée.

Question n° 18 : « Que se passe-t-il en cas d'arrêt/problème de la centrale au niveau des retombées économiques? »

Réponse de GEG : En cas de problèmes – casse ou crue exceptionnelle, par exemple – une somme minimum garantie est versée à la commune. Si la centrale devait s'arrêter pour un temps long, la compagnie d'assurance contractée par GEG prendra le relais afin d'indemniser la commune.

Question n° 19 : « Est-ce que la commune d'Ornon prend part au financement de ce projet ? »

Réponse de GEG : La commune n'a pas souhaité investir dans le projet. Toutefois, cette opportunité est toujours possible jusqu'à la phase de financement du projet.

Question n° 20 : « Comment les habitants de la commune pourraient investir ? »

Réponse de GEG : Il est tout à fait possible de réfléchir à cette proposition et plusieurs façons de faire existent sur d'autres projets d'énergie renouvelable. Un collectif de citoyen peut se former et participer directement au processus de décision. Il est aussi envisageable d'ouvrir une partie du financement aux particuliers sans cependant qu'ils puissent intervenir dans la gestion et l'exploitation.

Voici les propositions qui ont été formulées pendant la séance :

Proposition n° 1 : Il faudrait remettre en état les champs sur la commune.

Proposition n° 2 : J'aimerais que soit étudiée la question du financement participatif.

Proposition n° 3 : Il faudrait donner des exemples d'autres centrales existantes.

5.2.2. Questions/Réponses et propositions autour des mesures d'accompagnements

Les participants étaient invités à échanger autour des mesures d'accompagnement du projet et à formuler des propositions.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des questions posées dans ce sous-groupe avec leurs réponses, ainsi que les propositions formulées :

- **Sur le débit réservé et sa mesure**

Remarque : « D'après votre présentation, on a l'impression que le débit réservé du torrent est toujours de 24l/s. »

Réponse de GEG : La réglementation nous impose de garantir un débit du torrent d'au moins 24l/s à l'aval de la prise d'eau. Cependant, lorsque le débit du torrent est fort, d'avril à août, nous ne prélevons au maximum que 280l/s. Le débit du torrent après prélèvement peut donc être compris entre 24l/s et 700 l/s ou 1000 l/s lorsqu'il y a beaucoup d'eau. Lorsque le débit du torrent est inférieur à 24l/s, nous ne prélevons pas d'eau.

Question n° 21 : « Pourrait-on mesurer et comparer le débit en haut et en bas du torrent, notamment en septembre-octobre lorsqu'il n'y a quasiment plus d'eau ? »

Réponse de GEG : Nous avons déjà effectué ce type de mesures. Chaque fois, nous avons observé plus d'eau en bas du torrent qu'en haut.

Question n°22 : «Le débit du Rif Garcin peut-il être modifié par les infiltrations d'eau ? »

Réponse de GEG : Oui, mais cela ne modifie pas de façon significative nos estimations sur l'hydrologie du torrent. Une visite du site avec des personnes connaissant bien le secteur peut être envisagée pour localiser précisément ces zones d'infiltrations, avec des mesures de débits.

Question n° 23 : «Le torrent étant réduit, il y aura moins d'infiltrations. Quels seront les impacts pour nos lavoirs ? »

Réponse de GEG : Notre point de captage se situe plus bas que les sources qui alimentent les lavoirs. Ces derniers, ne devraient donc pas être impactés.

Point de vigilance : « Il y a deux endroits du torrent en particulier qui nécessitent une observation particulière. »

Réponse de GEG : C'est noté, nous en tiendrons compte dans nos prévisions.

Question n° 24 : « Comment sont réalisées les mesures du niveau de l'eau ? Depuis combien de temps, les mesures sont-elles effectuées. »

Réponse de GEG : Sur le Rif Garcin, ces mesures sont réalisées depuis 2016. Nous réalisons nos mesures à l'aide d'une sonde piézométrique. Elle nous permet de connaître toutes les 15 minutes la hauteur d'eau du ruisseau. Nous sommes venus faire des mesures de débit par dilution au sel afin de réaliser une correspondance « hauteur d'eau – débit ». Cette loi de tarage nous permet alors de reconstituer l'ensemble des débits. Nous avons ensuite croisé et corrélié ces résultats avec ceux de la station de la Valette (sur le cours d'eau de la Roizonne) pour laquelle nous avons des mesures fiables depuis environ 30 ans : cela nous permet de reconstruire les débits du cours d'eau sur les 30 dernières années.

Point de vigilance : « Si la prise d'eau se situe en aval du pont, cela signifie qu'il faudra couper des arbres. »

Réponse de GEG : Effectivement, nous pouvons étudier la possibilité de mettre une prise d'eau un peu plus en aval. Cependant, ce choix comporte un risque technique lié à l'enfouissement de la conduite et pourrait créer des impacts supplémentaires car le départ de la conduite ne se trouverait plus sur le chemin mais dans le milieu naturel (comprenant notamment des arbres).

Question n° 25: « Que se passe-t-il si vous devez couper des arbres ? »

Réponse de GEG : Une autorisation est requise dans le dossier de demande d'autorisation afin de nous permettre d'abattre des arbres sur les emprises indiquées sur le dossier.

- **Sur la conduite et les travaux**

Question n° 26 : « La conduite est-elle enterrée tout le long ?

Réponse de GEG : La conduite est apparente sur quelques mètres (environ 10 mètres) pour traverser le torrent au niveau du bâtiment de production. Sinon, la conduite est enterrée tout le long du tracé (1 640 mètres).

Question n° 27 : « Où se fait le raccordement électrique ? Le câble électrique est-il enterré jusqu'au point de raccordement ? »

Réponse de GEG : La conduite est enterrée jusqu'au point de raccordement au réseau Enedis, au poste du Guillard.

Question n° 28 : «Comment faites-vous pour creuser le trou nécessaire pour enterrer la conduite ?»

Réponse de GEG : Habituellement, une pelle mécanique est utilisée pour creuser la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la conduite. Dans le cas où nous rencontrerions du rocher, l'utilisation d'explosifs, procédé qui peut paraître impressionnant mais qui a l'avantage de minimiser les nuisances, peut-être envisagé. L'explosion dure très peu de temps et limite les vibrations associées à d'autres systèmes de forage.

Question n° 29 : «Qu'avez-vous prévu pour re-végétaliser les terrains endommagés par l'enfouissement de la conduite ?»

Réponse de GEG : Afin de favoriser la reprise de la végétation après travaux, nous prévoyons de re-végétaliser les terrains remaniés en fin de travaux.

Ainsi que vous pouvez le voir ci-dessous, les photos prises sur un chantier récent en Savoie, moins d'un an après les travaux, la végétation a repris ces droits sur le site.



Question n° 30 : «La conduite peut-elle être endommagée en cas de gel ?»

Réponse de GEG : La conduite est recouverte de 80 cm de terre végétale ce qui permet d'éviter les problèmes de gel en hiver. Le tronçon aérien à proximité du bâtiment de production sera d'une épaisseur plus importante pour éviter ce risque.

Question n° 31 : « Les arbres peuvent-ils repousser sur la conduite et l'endommager ? »

Réponse de GEG : Nous exploitons actuellement 11 centrales hydroélectriques de taille similaire dans les Alpes et nous n'avons pas eu de cas où les arbres ont détérioré les conduites.

Question n° 32 : « Combien de temps vont durer les travaux »

Réponse de GEG : Il faut compter environ 1 an de chantier : 4 à 5 mois pour enterrer la conduite, 6 mois pour la prise d'eau et 12 mois pour le bâtiment de production et le montage de ses équipements.

Question n° 33 : « Combien de mètre par jours pouvez-vous creuser pour l'enfouissement de la conduite ? »

Réponse de GEG : Il est difficile de répondre à cette question car cela dépend de la pente, de la difficulté du terrain localement, du type de canalisation prévu,... Nous prévoyons la pose de 1 650 ml en 4/5 mois de travaux

Question n° 34 : « Comment se déroule la maintenance du site ? »

Réponse de GEG : Nos équipes d'exploitation effectuent les vérifications et les interventions nécessaires au bon fonctionnement du site. Elles viennent en moyenne une fois par semaine. En cas d'urgence, notre système d'alarme et d'astreinte permet d'intervenir rapidement sur les lieux.

Question n° 35 : « Avez-vous prévu une vanne pour couper l'eau en cas d'urgence. »

Réponse de GEG : Oui. De nombreux capteurs sont présents sur la centrale et permettent d'arrêter automatiquement la centrale en cas d'anomalie. Lorsque la centrale s'arrête, une vanne (entre autres) permet de couper l'arrivée d'eau au niveau de la prise d'eau (vanne de tête) et juste avant la turbine (vanne de pied).

Question n° 36: « Que se passe-t-il si le projet a des impacts sur la faune et la flore ?

Réponse de GEG : L'étude d'impact environnementales permet justement de lister et analyser l'ensemble des impacts du projet sur la faune et la flore, afin de proposer de mesures de réduction ou de compensation Une fois les travaux terminés, un suivi est réalisé 2, 4 et 6 ans après, afin de mesurer les impacts sur la faune et la flore aquatique (entre autres). Généralement, les investigations permettent de vérifier que tous les impacts avaient bien été pris en compte, mais dans le cas où ce suivi révélerait des incidences trop importantes, les services de l'Etat nous imposeraient de modifier l'ouvrage et de prévoir des compensations.

Question n° 37 : « Comment sont réalisées les évaluations des impacts sur les écosystèmes du torrent liés à la baisse de l'humidité ? »

Réponse de GEG : Le bureau d'étude parcourt le cours d'eau afin d'observer les espèces présentes en bordure d'eau et de mesurer l'impact qu'une baisse de débit pourrait avoir. Sur ce projet, la baisse d'humidité ne paraît pas être à fort enjeux : même si le débit diminue, des vasques remplies d'eau restent présentes et contribuent à l'humidité de la zone.

Point de vigilance: « Il faudrait que le bâtiment de production soit bien intégré dans le paysage. »

Réponse de GEG : Oui. C'est un des sujets que l'on propose de co-construire avec vous. N'hésitez pas à faire des propositions lors du prochain atelier ou sur le site internet !

- **Sur l'utilisation de l'électricité**

Question n° 38 : « L'électricité produite est-elle consommée localement? Pourrait-on faire de l'autoconsommation, car ici ce sont surtout les stations qui consomment. »

Réponse de GEG : L'électricité que nous produisons est réinjectée dans le réseau Enedis et consommée localement, à l'échelle de la région. L'électricité produite par la centrale du Rif Garcin ne pourrait pas satisfaire les besoins des stations : ces dernières consomment énormément l'hiver, période où le débit du cours d'eau est le plus faible.

Voici les propositions qui ont été formulées sur ces différents sujets pendant la séance:

Proposition n° 1 : « Peut-on augmenter la valeur du débit réservé minimum, au-dessus du seuil de 24l/s ? »

Réponse de GEG : Oui, c'est une question que nous pouvons étudier et à laquelle nous pouvons réfléchir ensemble.

Proposition n° 2 : « Je souhaite qu'il y ait un contrôle du débit réel de l'eau, quelque chose de visuel que l'on pourrait vérifier nous-même »

Réponse de GEG : Le débit réservé doit être garanti et facilement repérable 365 jours par an, 24h/24 et 7j/7. Il s'agit d'une valeur qui est inscrite sur l'autorisation préfectorale et qui est sujette à amende ou mise en demeure en cas de non-respect. Le système que nous prévoyons pour vérifier le niveau de l'eau (et donc le débit) est un repère gradué dans le bassin en amont de la prise d'eau et visible depuis le pont.

Proposition n° 3 : « La prise d'eau pourrait être installée 20-30m en aval de l'emplacement actuel, il existe un petit renforcement où l'ouvrage ne serait pas perceptible. »

Réponse de GEG : Suite aux différents échanges qui ont eu lieu au sujet de la prise d'eau, une réflexion va être portée sur l'intégration globale de la prise d'eau et du pont.

Proposition n° 4 : « Pourrait-on mettre la prise d'eau sous le pont et faire une petite passerelle en bois? »

Réponse de GEG : Oui, c'est une très bonne idée que nous allons étudier pour le prochain atelier.

Point de vigilance : « Attention, il existe un cas de centrale dans le Vercors, à Saint Guillaume, où la prise d'eau était sous le pont, et celle-ci n'a pas été très rentable. »

Réponse de GEG : Nous ne connaissons pas une rivière qui fonctionne comme une autre. Chaque ouvrage est différent et ce qui fait la complexité et la richesse de notre métier.

Proposition n° 5 : « Pour sensibiliser les jeunes aux énergies renouvelables et à l'hydroélectricité, pourrait-on aménager un chemin sur l'ensemble de l'installation sous forme de parcours pédagogique ? »

Réponse de GEG : Oui, c'est une proposition que nous pouvons étudier ensemble lors des prochains ateliers

05 | Le prochain rendez-vous de la concertation

En raison d'un trop grand nombre de personnes ne pouvant être présentes lors du prochain rendez-vous de la concertation, et afin d'assurer la qualité des échanges, **l'atelier initialement prévu le 5 juillet 2018 a été décalé en septembre.**

Le prochain atelier de co-construction aura donc lieu en septembre à la **salle de la mairie d'Ornon**. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour plus de précision.

Vous pouvez vous inscrire à cet atelier en contactant Pierre-Baptiste MAILLET au 06 19 07 76 81 ou via l'adresse : pierre-baptiste.maillet@alteretgo.fr

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant participé à l'atelier pour les échanges et le travail réalisé. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous très prochainement.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet :

<https://www.hydro-rifgarcin.fr>